

Le physicien Adlène Hicheur condamné à cinq ans de prison, dont un an avec sursis, pour "terrorisme"

le 5. mai 2012 - 11:10



Recommander 14 Envoyer

Des emails postés sur des sites Internet classés « islamistes » peuvent-ils faire de son auteur un terroriste potentiel, menaçant la sécurité de l'Etat français? C'était tout l'enjeu du procès très sensible d'Adlène Hicheur, ce physicien franco-algérien, chercheur au sein du Centre européen de recherche nucléaire (Cern) à Genève, et emprisonné à Fresnes depuis 2009 au motif "d'association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste". Aux yeux du tribunal correctionnel de Paris, sa culpabilité pour "terrorisme" n'a fait aucun doute, et sa condamnation à cinq ans de prison, dont un an avec sursis, est tombée comme un couperet.

Jugé davantage pour ses propos "critiquables", ce dont ne disconvient pas l'accusé lui-même, que pour ses actes, inexistant, qui n'ont jamais franchi la ligne rouge du délit pénal, car telle n'était pas son intention, Adlène Hicheur, qui ne se faisait guère d'illusion sur son sort, a néanmoins le sentiment d'être victime d'une terrible injustice.

Interrogé par "20 Minutes", son avocat Patrick Baudouin ne mâche pas ses mots face à ce qu'il qualifie de "scandale judiciaire", évoquant l'indignation et l'immense déception de sa famille. *"Pour moi, l'infraction n'est pas constituée et il n'y avait même pas d'intention de mise en œuvre. Cette décision est donc dangereuse pour la démocratie et les libertés. Si on la suit, et qu'elle fait jurisprudence, ce sont des millions d'internautes qui pourront bientôt être punis, pour des propos exprimés sur Internet. Et des propos virulents et insultants, il y en a beaucoup sur Internet. C'est un engrenage dangereux"* a vivement déploré ce dernier.

Adlène Hicheur fera-t-il ou non appel de ce verdict ? Affaibli et traumatisé par ses deux 2 années passées derrière les barreaux, dans l'attente fébrile d'un procès qui a tourné à la mascarade sécuritaire, le chercheur, qui a vu sa vie basculer dans le drame du jour au lendemain, a dix jours pour peser le pour et le contre. Selon toute vraisemblance, il pourrait recouvrer sa liberté d'ici à l'été, sachant qu'une procédure en appel, sans remettre en cause sa relaxe, pourrait toutefois compliquer une sortie de l'enfer carcéral tant espérée.

Recommander 14 Envoyer

TERMES CONNEXES : [Société](#) [islamohobie](#) [Fresnes](#) [Paris](#) [Patrick Baudouin](#)